

DEPARTEMENT INDRE

COMMUNE DE CHAMPILLET

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

* * * * *

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6 + 1 pouvoir

Date de Convocation : 5 octobre 2006

Date d'affichage : 6 octobre 2006

L'an deux mil six, **vendredi 13 octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal de CHAMPILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DOUARD, Maire.

Présents : Mmes CAREME Odette, SOULETTE Dominique, MM .AUCLAIR François, FORGET Jean Luc, MOUSSEAU Jean Claude, FORICHON Dominique

Absents excusés : Mmes ROUGERIE Laëtitia (a donné pouvoir à M .DOUARD), SAGET Hélène, Mm. LORY Emile,

Madame Odette CAREME a été nommée secrétaire.

OBJET : LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES –POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Sénateur GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, en date du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **S'oppose** à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-POITIERS qui risquerait reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1.8 million d'habitants.
Rappelle que l'INDRE, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

- Demande :

- la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique

Fait et délibéré au mois, jour et an que dessus, **Reçu à la Sous-Préfecture**
Au registre sont les signatures,

le **18 OCT 2006**

Pour copie conforme,
Le Maire
D. DOUARD



Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Sous Préfecture le 16.10.2006
Publié et notifié le

